

CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION MARCHÉ PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

Objet : Installation d'une centrale photovoltaïque en toiture-terrasse et réfection de l'étanchéité

Conservatoire de musique et de danse de Chalon-sur-Saône – 1 rue Olivier Messiaen

Pouvoir adjudicateur : Communauté d'agglomération du Grand Chalon – 23 Avenue Georges Pompidou – CS 90246 – 71106 Chalon-sur-Saône Cedex.

Mandataire agissant au nom et pour le compte du pouvoir adjudicateur : SPL Sud Bourgogne Aménagement – 12 rue Alfred Kastler, 71530 Fragnes-La-Loyère.

Date limite de réception des offres : 07.10.2026 à 12 h 00.

Jours et heures d'ouverture des locaux : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, sauf le vendredi 16h00.

Table des matières

1	Objet de la consultation	3
1.1	Nature et consistance de l'ouvrage, planning prévisionnel	3
1.2	Contenu de la mission confiée à l'attributaire	3
1.3	Durée du marché – Délais d'exécution	3
1.3.1	Durée du marché	3
1.3.2	Date prévisible de démarrage de la prestation	3
1.4	Compétences exigées du titulaire	4
2	Organisation de la consultation.....	4
2.1	Procédure mise en œuvre.....	4
2.2	Mode de dévolution.....	4
2.3	Délai de validité des offres.....	4
2.4	Prime versée aux candidats	4
2.5	Modifications de détail au dossier de consultation.....	4
2.6	Visite des lieux d'exécution du marché.....	4
3	Contenu et retrait du dossier de consultation	5
3.1	Contenu du dossier de consultation	5
3.2	Modalités de transmission du dossier de consultation aux candidats	5
3.3	Renseignements complémentaires.....	5
4	Documents à produire par les candidats.....	5
4.1	Éléments nécessaires à la sélection des candidatures.....	5
4.2	Éléments nécessaires au choix de l'offre	5
5	Jugement des candidatures et des offres.....	6
5.1	Critères de sélection des candidatures	6
5.2	Critères de jugement des offres.....	6
6	Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres	6
6.1	Conditions de la dématérialisation	6
6.2	Modalités de signature des candidatures et des offres.....	6
7	Primes	6
8	Vérification de la situation de l'attributaire - Attribution du marché	6

1 Objet de la consultation

1.1 Nature et consistance de l'ouvrage, planning prévisionnel

a - Caractéristiques techniques : le marché a pour objet la maîtrise d'œuvre relative à l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture-terrasse et à la réfection de l'étanchéité du Conservatoire de musique et de danse du Grand Chalon, bâtiment existant recevant du public (ERP), conformément au programme technique détaillé établi à partir de l'étude de dimensionnement du GIE NOVEA.

b - Lieu d'exécution : Conservatoire de musique et de danse de Chalon-sur-Saône, 1 rue Olivier Messiaen, 71100 Chalon-sur-Saône.

c - Enveloppe prévisionnelle des travaux : le montant prévisionnel des travaux est fixé à 200 000 € HT (valeur de référence pour les engagements sur coût des travaux prévus à l'article X du CCAP et à l'article 4 de l'acte d'engagement).

d - Planning prévisionnel : la notification du marché de maîtrise d'œuvre est envisagée au 4^e trimestre 2026, pour un démarrage des travaux envisagé au 2^e trimestre 2027, sous réserve des contraintes d'exploitation du Conservatoire (ERP en activité) et des délais d'instruction des autorisations administratives.

1.2 Contenu de la mission confiée à l'attributaire

Le marché est unique.

Le marché conclu à la suite de la présente procédure a pour objet l'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre suivants, définis à l'article L.2431-1 du code de la commande publique et précisés à l'article 3 du CCAP et à l'article 3 de l'acte d'engagement : diagnostic et relevés, esquisse/faisabilité, avant-projet (AVP), projet (PRO), assistance à la passation des contrats de travaux (ACT), visa des études d'exécution (VISA), direction de l'exécution des travaux (DET) et assistance aux opérations de réception (AOR).

Le marché n'est pas alloti : le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas allouer ce marché, la mission de maîtrise d'œuvre constituant une prestation globale et indivisible, dont le fractionnement en lots séparés ne présenterait pas d'avantage technique, économique ou financier et risquerait de nuire à la cohérence de la conception et du suivi des travaux.

1.3 Durée du marché – Délais d'exécution

1.3.1 Durée du marché

La durée du marché et les délais d'exécution figurent à l'article 3 de l'acte d'engagement. Le marché ne sera pas reconduit.

1.3.2 Date prévisible de démarrage de la prestation

La notification du marché est envisagée au cours du 4^e trimestre 2026. Cette notification ne vaut pas ordre de commencer les prestations ; un ordre de service spécifique du maître d'ouvrage précisera la date de début d'exécution.

1.4 Compétences exigées du titulaire

Les candidats à la présente consultation devront présenter l'ensemble des compétences suivantes, en cohérence avec la nature de l'opération : photovoltaïque et électricité courants forts, étanchéité de toiture-terrasse, structure/génie civil (validation structurelle et tenue au vent), économie de la construction, prévention et sécurité (amiante, ERP, coordination SPS), capacité à signer un permis de construire dans un périmètre monument historique (moins de 500m d'un bâtiment classé).

Un même membre du groupement peut présenter plusieurs de ces compétences. Les compétences devront être attestées et l'expérience de projets similaires récents démontrée.

2 Organisation de la consultation

2.1 Procédure mise en œuvre

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur éliminera les candidats dont la candidature sera jugée irrecevable ou dont les capacités seront jugées insuffisantes. Il analysera ensuite les offres remises par les candidats admis, sur la base des critères de jugement des offres définis à l'article 5.2 du présent règlement.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre, sans que cette négociation soit obligatoire ; il peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Si la négociation est mise en œuvre, elle se déroule en une seule phase, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats.

2.2 Mode de dévolution

Le marché n'est pas alloti (marché unique). Il ne comporte pas de tranches optionnelles ; le marché est traité en tranche unique/ferme couvrant l'ensemble des éléments de mission de la phase diagnostic à la phase AOR.

2.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 Prime versée aux candidats

Aucune prime n'est versée aux candidats dans le cadre de la présente consultation.

2.5 Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

2.6 Visite des lieux d'exécution du marché

Une visite des lieux est recommandée mais non obligatoire, les candidats pouvant prendre attache avec le maître d'ouvrage délégué pour organiser une visite du site (toiture-terrasse du Conservatoire) préalablement au dépôt de leur offre. Les informations relatives à cette visite sont disponibles auprès de la SPL Sud Bourgogne Aménagement (elodie.bocquet@sudbourgogneamenagement.fr)

3 Contenu et retrait du dossier de consultation

3.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le programme technique détaillé de l'opération
- le cadre d'acte d'engagement (AE)
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- le présent règlement de la consultation (RC)

3.2 Modalités de transmission du dossier de consultation aux candidats

Le dossier de consultation est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique. Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation, les documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur ARNIA.

Les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : fichiers compressés .zip, .pdf, .docx/.xlsx/.pptx et, le cas échéant, DWG.

3.3 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires nécessaires à leur étude, les candidats devront faire parvenir en temps utile une demande via le profil d'acheteur. Une réponse sera adressée au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres à tous les candidats ayant reçu le dossier.

4 Documents à produire par les candidats

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

4.1 Éléments nécessaires à la sélection des candidatures

Chaque candidat devra produire dans un dossier « Candidature » les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou les membres du groupement.
- Une déclaration sur l'honneur (ou DC1/DUME) attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner au sens des articles L.2141-1 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard de l'emploi des travailleurs handicapés.
- Les pièces permettant de vérifier son aptitude à exercer l'activité professionnelle et ses capacités économique, financière, technique et professionnelle : qualifications ou attestations de compétences en photovoltaïque/électricité courants forts, structure, étanchéité, économie de la construction et prévention/sécurité ; chiffre d'affaires des trois derniers exercices ; attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ; moyens humains et matériels ; au moins 3 références de moins de 5 ans sur des prestations similaires (installation photovoltaïque en toiture et/ou réfection d'étanchéité).

4.2 Éléments nécessaires au choix de l'offre

Chaque candidat devra produire dans un dossier « Offre » les pièces suivantes :

L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, complétés, datés et signés.

Le CCAP, paraphé et signé pour acceptation.

Un mémoire technique décrivant la méthodologie envisagée, l'organisation de l'équipe, le planning prévisionnel et la prise en compte des enjeux techniques de l'opération (production photovoltaïque, étanchéité, structure, sécurité et exploitation du bâtiment en activité).

La décomposition du taux de rémunération par élément de mission.

5 Jugement des candidatures et des offres

5.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures seront sélectionnées au regard des garanties et capacités professionnelles, techniques et financières présentées et de l'adéquation des références aux prestations à réaliser.

5.2 Critères de jugement des offres

Critère	Pondération
Prix de la prestation	60 %
Valeur technique de l'offre (méthodologie, organisation, prise en compte des enjeux techniques)	40 %

6 Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres

6.1 Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises par voie électronique via le profil d'acheteur ARNIA.

6.2 Modalités de signature des candidatures et des offres

Les documents nécessitant une signature seront signés électroniquement ou, à défaut, signés manuscritement puis numérisés.

7 Primes

Sans objet, aucune prime n'étant versée dans le cadre de la présente consultation.

8 Vérification de la situation de l'attributaire - Attribution du marché

Le pouvoir adjudicateur vérifiera, avant l'attribution définitive du marché, que le candidat retenu ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner et qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales.